

## LE PROCES DU RESEAU JEANSON

Les lourdes condamnations qui ont frappé les inculpés à l'issue du procès du Cherche-Midi étaient prévisibles de la part d'un tribunal du même genre que celui qui, voici quelques mois, condamna Henri Alleg. A quand la condamnation de Maurice Audin l'assassiné ?

Ce tribunal colonialiste n'était pas réuni pour juger mais pour condamner au maximum. C'est sans aucun doute pourquoi une partie des efforts des avocats de la défense consistait à l'empêcher de réaliser cette sale besogne ou tout au moins à en retarder la réalisation. Comme l'a bien dit M<sup>e</sup> Oussedik : « Que ceux qui viennent nous critiquer prennent notre place les matins où nous accompagnons à la guillotine ceux auxquels nous n'avons pas su éviter le pire. Qu'ils sachent que c'est à ce moment que nous nous demandons : peut-être n'ai-je pas déposé les conclusions qui auraient permis de sauver celui qui va mourir, qui auraient pu remettre tout en cause. »

Mais malgré la place prise par les débats de procédure, ce procès a bien été la plus grande tribune qui ait existé depuis le début de la sale guerre, contre l'impérialisme et ses tenants. Il a aussi été l'occasion d'une prise de position, celle de Jean-Paul Sartre, qui, jointe à l'action des jeunes et des intellectuels signataires de la déclaration des 121, peut effectivement être le début d'une rénovation de la gauche en France, qui, la sortant de sa « misérable prudence », soit le point de départ d'un nouveau courant révolutionnaire dans ce pays.

Sous ce double aspect, ce procès a été un grand événement.

Tribune anticolonialiste et anti-impérialiste, il l'a été non seulement par les interventions des inculpés algériens ou français fraternellement unis contre le même impérialisme, mais par des dépositions telles que celle de Paul Teitgen, ancien secrétaire général de la Préfecture d'Alger. Cette déposition ainsi que la lettre de démission adressée au ministre Lacoste par Paul Teitgen en 1957 et publiée par la presse au cours même du procès, auraient dû suffire à faire inverser celui-ci et mettre à la place des inculpés les militaires qui les jugeaient. Mais cela, la condamnation des brigands impérialistes et colonialistes et la libération des défenseurs du droit du peuple algérien à l'indépendance, c'est une autre action que celle qui pouvait être menée dans l'enceinte du Cherche-Midi qui pourra l'obtenir.

De ce point de vue, par delà les pitreries du lamentable président et la révoltante partialité du procureur aux ordres, il restera ce procès, la lettre de Sartre et les prises de position de Francis Jeanson reproduites dans la presse et justifiant l'action des anticolonialistes français CONSEQUENTS (et qui ne font que reprendre ce qui était la position du mouvement communiste international avant qu'il ne devienne stalinien). Il restera aussi les déclarations faites par certains inculpés et leurs défenseurs et qui, à l'opposé des savantes dérobades de Thorez ou du P.S.U., indiquent la voie d'une véritable action anti-impérialiste. Il jaudra diffuser dans la classe ouvrière un « Livre Rouge » du procès du réseau Jeanson.

P. VINCENT.

### DEUX COMMUNIQUÉS A LA PRESSE de la Fédération de France du F.L.N. sur la « Déclaration des 121 »

121 personnalités françaises éminentes ont publié une déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie.

Justifiant le refus de Français de plus en plus nombreux de porter les armes contre notre peuple, elles proclament le droit et le devoir de tout Français digne de ce nom d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français. Elles se déclarent en outre solidaires de la cause algérienne, cause de tous les hommes libres.

La Fédération de France du Front de Libération Nationale, exprimant les sentiments de l'émigration algérienne, saisit cette occasion pour saluer en elles les courageux défenseurs de la Liberté et les artisans d'une véritable amitié entre les peuples algérien et français.

Elle les assure de sa vive sympathie, face au déchaînement d'un pouvoir incapable de s'engager dans la voie de la paix, prisonnier qu'il est de conceptions sans rapport avec notre époque et d'une armée de reconquête avec laquelle il fait corps contre le peuple algérien.

Elle souhaite que le peuple français, une fois de plus mis devant ses responsabilités, intervienne, au seuil de la septième année de guerre, pour imposer à ses gouvernants la paix par la négociation entre les deux parties au conflit.

PARIS, le 22 septembre 1960.

#### SUR LES INCULPES FRANÇAIS DU « RESEAU JEANSON »

A Paris, dans la salle du Cherche-Midi, se déroule le procès de patriotes français accusés d'aide au F.L.N. La Fédération de France du Front de Libération Nationale, interprétant les sentiments des 400.000 travailleurs algériens émigrés en France, tient à saluer une fois encore le courage de ces Français et Françaises qui, dépassant le stade des

vœux pieux des partis politiques et bravant l'ordre colonialiste et réactionnaire, ont combattu aux côtés des Patriotes Algériens. Le Front de Libération Nationale et le peuple algérien les assurent de leur solidarité entière et indéfectible.

Nombreux sont les Français courageux qui — malgré les menaces et les intimidations de la police et de ses nervis — montrent par leur présence au tribunal leur solidarité avec leurs frères détenus. Nombreux sont aussi des Français anonymes qui, à travers toute la France, suivent avec sympathie le « procès » de ces pionniers de l'amitié franco-algérienne. Les colonialistes ne s'y sont pas trompés. Aussi se livrent-ils, devant la salle du tribunal et même à l'intérieur, à de grossières provocations, sous le regard bienveillant des soi-disant « juges ». N'en déplaît à ceux-ci et à leurs maîtres à penser (les Sidos et Cie), cette solidarité entre Algériens et Français prouve, s'il en était encore besoin, que la cause algérienne est une cause de justice, de liberté, de dignité, qui est commune à tous les hommes épris d'équité.

Le Front de Libération Nationale met en garde ceux qui croient pouvoir impunément attenter à la vie des démocrates Français amis des Algériens. Il ne saurait rester inactif devant leurs crimes.

Malgré la partialité de leurs « juges », c'est avec le courage et la dignité qu'on leur connaît et qui forcent l'admiration du monde, que ces intellectuels et ouvriers affrontent le tribunal militaire. Ils savent que leur sacrifice n'a pas été vain, puisque d'autres Français et Françaises, issus de toutes les couches du peuple, suivent la voie qu'ils ont tracée. Cette forme de lutte choisie par eux scellera à jamais l'amitié des peuples algérien et français.

A PARIS, le 19 septembre 1960.